



## Conseil d'administration du 09 décembre 2026

Délibération n° 25/40  
Débat d'orientation budgétaire 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre,

Le conseil d'administration, convoqué le 25 novembre 2025, s'est réuni sur invitation de la présidente.

### VU

- Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2312-1 ;
- La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;
- Les Statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve - Jack Ralite », et notamment ses articles 23.1 et 29 ;
- Le Rapport sur les orientations budgétaires 2026 annexé à la présente délibération.

### EXPOSÉ

L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans les établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus, un rapport d'orientation budgétaire soit présenté dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, accompagné d'une présentation des engagements pluriannuels envisagés et d'une information sur la structure et la gestion de la dette.

Le rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il donne lieu à un débat en conseil d'administration, fait l'objet d'une publication et il est transmis au représentant de l'Etat dans le département. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

Article 1 : De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026 détaillées dans le Rapport sur les orientations budgétaires 2026.

Membres	16
Votants	9
Suffrages exprimés	12
Votes pour	12
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise au vote est :

Adoptée  
 Rejetée

Fait à La Courneuve, le 09 décembre 2025

Zakia Bouzidi  
Présidente du conseil d'administration

